



EGOUTS

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les rôles spéciaux pour la construction d'égouts sont terminés dans les rues ci-dessous mentionnées de la Cité de Montréal, savoir:

RUE CHAPLEAU—De la rue Amity à la rue Hochelaga.
 RUE AMITY—De la rue Iberville à la rue Chapleau.
 RUE FULLUM—De l'égout existant à la rue Hochelaga.
 RUE GAIN—(maintenant rue Cartier)—Au Sud de la rue Ste-Rose en allant au Sud de la rue Ste-Catherine.
 RUE SHEPPARD—De la rue Hochelaga à la rue Amity.
 RUE AMITY—De la rue Dufresne à la rue Sheppard.
 RUE DUFRESNE—De la rue Larivière à la rue Amity.
 RUE DAVIDSON—De la rue Nolan en allant vers le Sud environ 300 pieds.

Et que lesdits rôles ont été déposés en son bureau, à l'Hôtel de Ville, où les intéressés peuvent les voir et les consulter jusqu'à VENDREDI, LE 8ième JOUR DU MOIS DE JANVIER 1909, A MIDI, et qu'il sera alors présent pour recevoir et examiner toutes plaintes relatives auxdits rôles avant que les comptes soient placés entre les mains du trésorier de la Ville pour perception suivant la loi

JOHN-R. BARLOW,
Inspecteur de la Cité.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA CITÉ,
 HÔTEL DE VILLE.
 Montréal, 23 décembre 1908.



Service des Incendies.

Soumissions pour Pardessus et Bottes en Caoutchouc.

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au soussigné et portant à l'endos la suscription "Soumission pour pardessus et bottes en caoutchouc" seront reçues jusqu'à midi, samedi le 2 janvier 1909, pour bottes et pardessus en caoutchouc qui devront être livrés au fur et à mesure qu'ils seront requis et commandés durant le cours de l'année 1909.

Des échantillons devront accompagner chaque soumission.

Un chèque certifié de \$300, payable à l'ordre du trésorier de la Cité, devra être déposé entre les mains de ce dernier. Chaque soumissionnaire recevra un certificat de tel dépôt, et ce certificat devra accompagner les soumissions remises au greffier de la Cité.

Les intéressés devront s'adresser au bureau du chef du service des Incendies, Hôtel de Ville, entre 10 heures du matin et 5 heures de l'après-midi, pour obtenir tous les renseignements nécessaires à ce sujet.

Les soumissions seront ouvertes par le greffier de la Ville en présence des intéressés à la première séance de la Commission des Incendies et de l'Eclairage qui suivra leur réception.

La Commission ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune autre des soumissions reçues.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
 HÔTEL DE VILLE.
 Montréal, le 23 décembre 1908.



SEWERS

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undersigned City Surveyor has completed the Special Assessment Rolls for Sewers constructed in the undermentioned streets in the City of Montreal, viz:

CHAPLEAU STREET—From Amity street to Hochelaga street.
 AMITY STREET—From Iberville street to Chapleau street.
 FULLUM STREET—From the end of existing sewer to Hochelaga street.
 GAIN STREET—(now Cartier street)—From South of Ste-Rose street to South of Ste Catherine street.
 SHEPPARD STREET—From Hochelaga street to Amity street.
 AMITY STREET—From Dufresne street to Sheppard street.
 DUFRESNE STREET—From Larivière street to Amity street.
 DAVIDSON STREET—From Nolan street Southerly 300 feet.

and that they have been deposited in his office, in the City Hall where they may be seen and examined by all parties interested until FRIDAY JANUARY 8th 1909 AT 12 O'CLOCK, that he will then and there hear and examine all complaints in relation to such special rolls of assessment before the amounts are delivered to the City Treasurer in accordance with the law.

JOHN-R. BARLOW,
City Surveyor.

CITY SURVEYOR'S OFFICE,
 CITY HALL,
 Montreal, December 23rd 1908.



FIRE DEPARTMENT.

Tenders for Rubber Coats and Rubber Boots.

SEALED TENDERS, addressed to the undersigned and endorsed "Tender for Rubber Coats and Boots" will be received up to noon, Saturday the 2nd January 1909, for Rubber Coats and Boots which shall be delivered as they are required and ordered for during the year 1909.

Sample must accompany each tender.

A certified cheque of \$300 shall be deposited with the Treasurer, payable to his order. Each tenderer shall receive a certificate of such deposit, and this certificate shall accompany the tenders delivered to the City Clerk.

Intending tenderers must address themselves at the office of the Chief of the Fire Department, City Hall, between 10 a.m. and 3 p.m. to obtain all necessary informations.

The tenders will be opened by the City Clerk, in the presence of the interested parties, at the first meeting of the Fire and Light Committee following the reception of said tenders.

The Committee does not bind itself to accept the lowest or any tender submitted.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
 CITY HALL,
 Montreal, December 23rd 1908.